Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260925-DCM124092026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRINCÉ SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de la Commune de Princé s'est réuni à la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents :
Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire – Madame JEUSSELIN Guylène, première adjointe – Monsieur GUILLOIS Rémy, deuxième adjoint – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie, troisième adjointe – Madame TURCAS Colette – Monsieur SIMON Philippe - Monsieur BERTHIER Patrice – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Madame THOUIN Séverine - Madame HUET Laura, membres du conseil municipal.

Etait absent : Monsieur BOURGES Emmanuel qui a donné pouvoir à Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026 par 10 voix pour.

Date de la convocation : 14 septembre 2026
Secrétaire de séance : Madame JEUSSELIN Guylène

ORDRE DU JOUR :

1° - Désignation d'un élu.e référent.e sécurité routière
2° - Rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Energie SDE 35
3° - Transfert de la compétence éclairage public à SDE35
4° - Demande de subvention : La Protection civile
5° - Demande de subvention : Secours Populaire
6° - Demande de subvention : Team Goupil Compétition
7° - Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
8° - Indemnisation de particuliers pour services rendus
9° - Demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vitré
10° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260925-DCM124092026-DE

1° - Désignation élu.e référent.e sécurité routière

Monsieur le Maire indique que le référent sécurité routière est le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux. Il a pour rôle d'être l'interlocuteur en matière de sécurité routière, le diffuseur de la culture sécurité routière et le mobilisateur des élus et des services.
Les objectifs du réseau d'élus référents sécurité routière sont de favoriser les échanges d'information et d'expériences ainsi que d'organiser des stratégies d'actions coordonnées. L'existence de ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la Préfecture d'Ille et Vilaine en date du 29 juin 2026 concernant la désignation parmi les membres du conseil municipal d'un référent sécurité routière,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant sécurité routière, Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour :

- Approuve la désignation de Madame Laura HUET comme référent sécurité routière

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 28 septembre 2026
Le Maire,
DENOUAULT Jean Claude

MAIRIE DE PRINCÉ (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
JEUSSELIN Guylène